

DIRECTION CITOYENNETÉ ET ACCUEIL DES USAGERS

Formulaire de demande de salles (associations et groupements divers)

SERVICE ACCUEIL, ÉLECTIONS ET DÉMARCHES CITOYENNES 05.55.45.60.41 secretariat.pia@limoges.fr

Nom de l'Association :
Adresse :
Téléphone : Adresse e-mail :
Nom et coordonnées téléphoniques du signataire de la demande :
Agissant en qualité de : ☐ Président(e) ☐ Secrétaire ☐ Trésorier(e) ☐ Membre
Salle(s) sollicitée(s) :
Date(s) d'utilisation :
Horaires :
En cas d'occupations régulières, utilisation pendant les congés scolaires 🗆 Oui 🗆 Non
Motif : □ Réunion □ Activités de loisirs (gymnastique, théâtre, etc) □ Buffet
□ Repas dansant □ Arbre de Noël □ Loto □ Exposition
□ Autres (à préciser) :
Autres salle(s) souhaitée(s) en cas d'indisponibilité :
□ Non □ Oui (à préciser) :
 Joindre au formulaire: les statuts de l'association, le récépissé de déclaration en Préfecture, une attestation d'assurance. En cas de réservation payante, adressez à la mairie le règlement de la salle par virement, espèces, carte banca ou par chèque (à l'ordre de la Régie de réservation des salles – Service AEDC) dans les 15 jours à compter de la d'envoi du courrier de confirmation. Attention, le paiement par chèque n'est accepté que 3 mois minimum avant la date de la réservation.
Toute demande doit impérativement être établie au minimum 15 jours avant la date de réservation.
Je m'engage au nom de l'association à prendre connaissance du règlement affiché dans la salle et à le respecte A : Le : Signature :

Protection des données personnelles :

Ces renseignements sont recueillis par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles prises à votre demande) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de gérer les réservations de salles municipales, les états des lieux, la facturation et la gestion des contentieux éventuels. Ils seront conservés pendant 3 ans après l'autorisation ou jusqu'au règlement des sommes dues et apurement de tout contentieux éventuels et ne seront communiqués qu'à la Trésorerie Principale. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD). Pour exercer ces droits vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr) ou utiliser un formulaire à votre disposition sur le site Internet de la Ville. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).